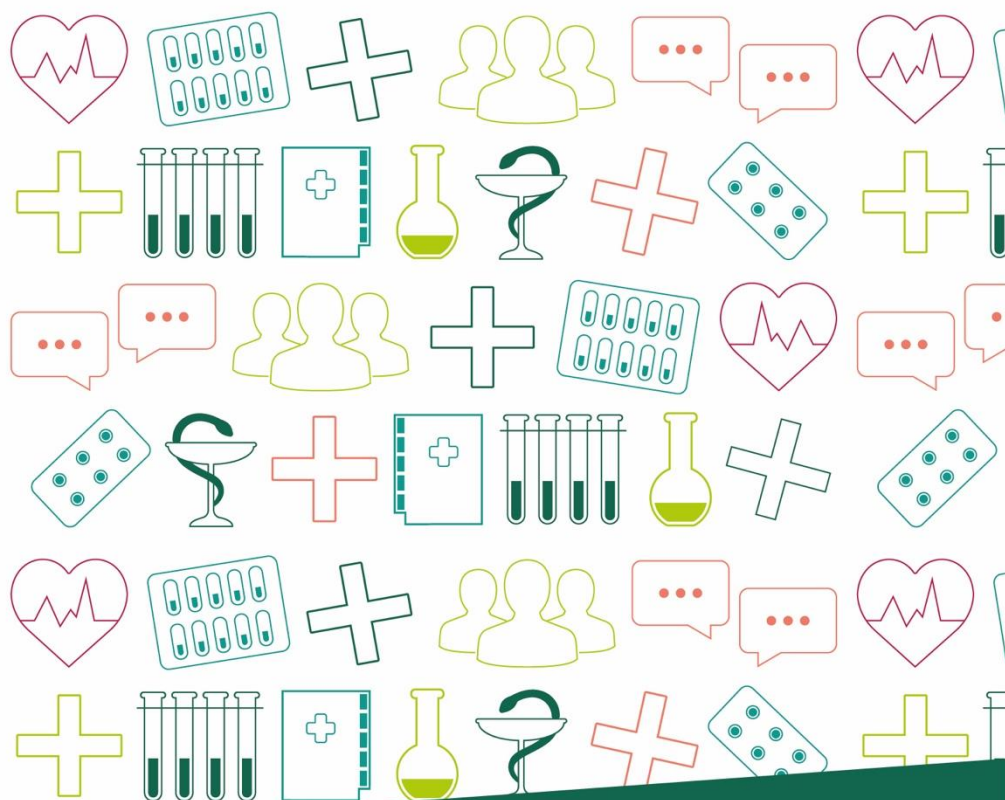


REPRÉSENTER
INFORMER
ORIENTER
ACCOMPAGNER
SOUTENIR
DÉVELOPPER

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023 - 2024



ÉDITO

L'Union Régionale des pharmaciens des Pays de la Loire est heureuse de vous communiquer son rapport d'activité pour l'année 2023 et le premier semestre 2024.

Ce document vous permettra de mesurer la présence appuyée des élu(e)s de l'URPS Pharmaciens au sein des différentes instances (CRS, CTS, CORECS, etc.) et des thématiques de santé publique soutenues et déployées pour les pharmaciens d'officine et leurs équipes.

Au-delà des différentes actions que vous pourrez découvrir dans ce rapport, celles-ci s'articulent autour de deux grands axes prioritaires d'action de l'URPS.

La première priorité est de mettre à disposition des pharmaciens d'officine et leurs équipes des outils pratiques afin de mettre en œuvre les nombreuses nouvelles missions qui découlent en majorité de la crise sanitaire : dépistage, prévention, vaccination, autant de nouveaux champs d'intervention qui renforcent le pharmacien dans son rôle de santé publique.

La deuxième priorité de l'Union Régionale est de soutenir la mise en place des exercices pluriprofessionnels et coordonnés en participant au développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), des Maisons de Santé (MSP) et Équipes de Soins Primaires (ESP) et en favorisant ainsi la participation des pharmaciens d'officine de la région à ces différentes structures.

Ce rapport met en évidence le rôle de plus en plus important du maillage territorial des officines et des professionnels dans la prise en charge des patients.

L'URPS Pharmaciens Pays de la Loire continuera sur ces axes de travail et est à votre disposition pour tout compléments d'informations.

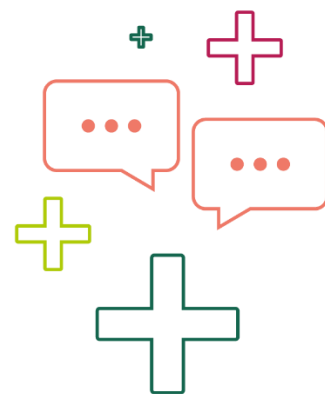
Bien confraternellement,

Alain GUILLEMINOT

Président URPS Pharmaciens des Pays de la Loire



SOMMAIRE



1. L'URPS DES PHARMACIENS DES PAYS DE LA LOIRE ... P. 5

1. Les missions ... p. 6
2. L'Assemblée Générale ... p. 6
3. L'administration ... p. 7
4. La vie de l'Union ... p. 7
5. La communication de l'Union ... p. 8

2. PARTICIPATION URPS PHARMACIENS AUX INSTANCES ... P. 10

1. La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) ... p. 11
2. Les Conseils Territoriaux de Santé ... p. 11
3. Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premier recours (CORECS) ... p. 12
4. Les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premiers recours (CATS) ... p. 12
5. L'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins ... p. 12
6. Le Groupement de Coopération Sanitaire e-santé ... p. 13
7. Participation au Service d'Accès aux Soins (SAS) en Pays de la Loire ... p. 13
8. SRAE Nutrition ... p. 14
9. Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) ... p. 14
10. Comité de Pilotage « Prévention des infections et de l'Antibiorésistance » ... p. 15
11. Université d'Angers – Faculté de Santé – Département Pharmacie ... p. 15

3. FACILITER L'EXERCICE COORDONNÉ ENTRE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX ... P. 16

1. Communautés professionnelles territoriales de santé : communication auprès des pharmaciens dans les territoires dans le cadre du comité INTER-URPS ... p. 17
2. L'association INTER-URPS ... p. 18
3. Le parcours pluriprofessionnel BPCO ... p. 19

4. ACTIONS PRÉVENTION : PROMOTION DE LA SANTÉ, AIDE AUX NOUVELLES MISSIONS DU PHARMACIEN ... P. 20

1. Réponse à l'AAP fonds nationaux « aide à l'arrêt du tabac » - régionalisation du projet EOL « Entretiens en Officine pour la liberté » ... p. 21
2. La vaccination par le pharmacien ... p. 22
3. Gestion des hypoglycémies dans le diabète de type 2 (phase 3) – mise en place d'entretiens pharmaceutiques à l'officine ... p. 22
4. Participation au projet de recherche clinique sur les Voix Orales – IPPACTTO ... p. 23
5. Accompagnement et suivi des patients opérés d'une chirurgie bariatrique par la mise en place d'entretiens pharmaceutiques ... p. 24
6. PEDIACO – URPS Pharmaciens et Sages-Femmes des Pays de la Loire, lauréats de l'appel à projets sur les 1 000 premiers jours ... p. 25
7. En partenariat avec l'URPS Chirurgien-dentiste : santé buccodentaire ... p. 26

5. SOUTENIR LA PRATIQUE OFFICINALE ... P. 27

1. Développement de l'action interprétariat ... p. 28
2. Outil « Aide à la pratique officinale » - PHARMAPRAT ... p. 28
3. Soutien au dispositif du pharmacien correspondant ... p. 29
4. Élaboration d'un support à destination des médecins généralistes ... p. 30
5. Soutien à la mise en place des entretiens pharmaceutiques conventionné autour de la femme enceinte ... p. 30

6. DÉVELOPPER LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET L'INNOVATION ... P. 31

1. Déploiement et développement des usages de la Messagerie Sécurisée de Santé ... p. 32
2. Projet Innovant Article 51 en Inter région Bretagne / Pays de la Loire : OCTAVE ... p. 32
3. Repérage des fragilités en inter professionnalité ... p. 36

7. PERSPECTIVES 2024-2026 ... P. 37





1.

**L'URPS DES
PHARMACIENS
DES PAYS DE LA LOIRE**

1. Les missions

Distincte de l'Ordre des Pharmaciens et des syndicats professionnels, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens des Pays de la Loire a **vocation à représenter l'ensemble des pharmaciens d'officine**. Depuis la loi Hôpital Patient Santé Territoire, chaque profession de santé dispose de son Union Régionale et a élu ses représentants.

Les 9 élus de l'URPS Pharmaciens se mobilisent afin de contribuer à l'organisation de l'offre régionale de santé. Ces élus, répartis sur toute la région, mènent de front leur activité officinale et cette mission politique.

Ils sont **l'interface entre les pharmaciens libéraux, l'Agence Régionale de Santé, les URPS** représentant les autres professions de santé (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes, biologistes, podologues) et le secteur hospitalier/médicosocial.

Le positionnement régional de l'URPS se doit d'être alimenté par **les réflexions et problématiques locales, inhérentes à la profession de pharmacien d'officine**.

L'URPS Pharmaciens Pays de la Loire souhaite agir, en liens étroits avec ses mandants, dans une logique de préservation du maillage officinal et guidé par une volonté d'innovation.

Afin de préserver son indépendance, **le financement de l'URPS Pharmaciens est assuré par la cotisation de tous les pharmaciens exerçant à titre libéral en Pays de la Loire**.

CE QUE PEUT APPORTER L'URPS PHARMACIENS PAYS DE LA LOIRE ?

- **REPRÉSENTER** les pharmaciens au sein des instances de politique régionale sanitaire.
- **INFORMER** sur les évolutions de la politique régionale de santé.
- **ORIENTER** vers des acteurs spécifiques.
- **ACCOMPAGNER** dans le développement de votre projet d'exercice coordonné (pôle ou maison de santé).
- **SOUTENIR** dans l'exercice des nouvelles missions des pharmaciens.
- **DÉVELOPPER** des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.

PLUS LARGEMENT, L'URPS PHARMACIENS CONTRIBUE À L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SANTÉ RÉGIONALE ET SES MISSIONS SONT DÉFINIES PAR LE DÉCRET N°2010-585 DU 2 JUIN 2010.

2. L'Assemblée Générale

L'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire, suite aux élections de juin 2021, est composée de **9 élus, pharmaciens d'officine, répartis sur l'ensemble de la région**.

- **Alain GUILLEMINOT** – Président (44)
- **Blandine LOUAPRE** – Vice-Présidente (72)
- **Denis MACÉ** – Trésorier (49)
- **Loïc MOISAN** – Trésorier adjoint (49)
- **Emmanuel LEGRAND** – Secrétaire (85)
- **Carine VERRELLE** – Secrétaire adjointe (44) jusqu'au 31/10/2023 – Attente élection du prochain élu
- **Marine DAEREVE** – Présidente de la Commission de Contrôle (49)
- **Dramane BARRO** – Membre de la Commission de Contrôle (53)
- **Stéphane TOMÉ** – Membre de la Commission de Contrôle (53)

3. L'administration

- **Anne-Claire OGER**, Coordinatrice de projets, est présente à temps plein
- **Maryne LAUNAY**, Chargée de projets, est présente à temps plein
- **Vincent RAYNAUD**, Assistant administratif, est présent 28 heures par semaine
- **Elsa CROGUENNEC**, Chargée de communication, est présente une journée par semaine

4. La vie de l'Union

LES RÉUNIONS DE BUREAU

Le Bureau est chargé de mettre en œuvre la politique de l'URPS, décidée par l'Assemblée. Il gère et administre l'URPS et rend compte chaque année à l'Assemblée. Le Bureau fait le point sur les actions et émet les projections pour les actions à venir.

Ces réunions, ouvertes à l'ensemble des membres du Bureau de l'Union, permettent de valider les principales décisions, à court terme, relevant des **projets** et du **budget**.

Deux réunions par mois sont mises en place.

LES RÉUNIONS DE SUIVI DE PROJETS

Les réunions de suivi de projets permettent aux élus et salariés de se retrouver pour assurer la continuité des projets en cours. Les projets dont l'actualité le nécessite sont abordés. Elles permettent une continuité d'action de l'Union.

Deux réunions par mois sont mises en place.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Elle est composée de **trois élu(e)s URPS** et assure le contrôle des finances de l'Union.

L'assemblée adjoint à cette commission un commissaire aux comptes.

Elle présente à l'assemblée, lors de la séance annuelle consacrée à l'approbation des comptes, un rapport concernant la gestion de l'union et les comptes de l'exercice et comportant un état détaillé des recettes et de leur origine.

LES ASSEMBLÉE GÉNÉRALES

Deux Assemblées Générales sont organisées chaque année.

La première, en fin d'année, permet de réaliser **le bilan des actions en cours et à venir et d'établir un budget prévisionnel pour l'année suivante**. La seconde est réalisée **au mois de juin** pour approuver les comptes annuels. La présence du Commissaire et Comptes et de l'expert-comptable est requise afin de **certifier les dépenses et les subventions de l'Union**.

LES PHARMACIENS MISSIONNÉS

Carine VERRELLE, élue démissionnaire en raison d'un changement statutaire poursuit son investissement au sein de la structure. Elle est mandatée au nom de l'Union sur certaines thématiques et sur les sujets liés à la Loire-Atlantique.



5. La communication de l'Union

CONTEXTE

L'URPS Pharmaciens Pays de la Loire poursuit sa communication auprès des pharmaciens d'officine de la région et de ses partenaires.

À ces derniers, l'Union insiste sur ses rôles dans les différentes instances et ses actions stratégiques pour la profession dans une recherche de coopération permanente.

En direction des équipes officinales, la communication de l'URPS peut être différenciée en plusieurs stratégies :

- Améliorer la connaissance de l'URPS Pharmaciens pour les équipes officinales
- Informer sur les évolutions de la politique régionale de santé
- Informer sur l'environnement et les acteurs de la santé qui entourent les professionnels
- Recruter et accompagner ces professionnels afin de mener des actions de prévention, de recherche, de développement de la profession et des parcours de soin
- Soutenir les nouvelles missions du pharmacien

NOS OUTILS DE COMMUNICATION

- Un site internet : <https://urpspharmaciens-pdl.com>
- Une newsletter mensuelle
- Des envois numériques ciblés
- Des réseaux sociaux : LinkedIn, une chaîne YouTube
- Une communication postale
- Un assistant administratif avec un volet communication
- Une chargée de communication une journée par semaine

RÉSULTATS

En 2023, l'URPS Pharmaciens a développé sa communication grâce à la mobilisation des ressources humaines. C'est plus de 100 communications sous toutes ces formes qui ont été produites par l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire.

Nous ne sommes pas seulement un relai de communication, nous produisons principalement notre propre contenu sur les principaux sujets que vous retrouvez dans ce rapport d'activité.



Figure 1 - Extrait d'une Newsletter de l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire

Depuis juillet 2023, la newsletter mensuelle de l'URPS Pharmaciens regroupe plusieurs rubriques « La question du mois », un « Zoom sur nos projets », l' « Actualité de nos partenaires », « Des thèses et questionnaires d'étudiants », « Les rencontres du mois ».

Nous développons aussi un meilleur ciblage de nos communications à travers l'utilisation du publipostage : un mail envoyé par paysdelaloire@urpspharmacien.fr à destination des pharmaciens ciblés par le message.

De : URPS PHARMACIENS PAYS DE LA LOIRE
Envoyé : vendredi 29 mars 2024 10:35
À :
Objet : Info URPS Pharmaciens - Rejoignez la CPTS Le Mans Agglo !

L'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire vous informe d'un message de la CPTS Le Mans Agglo :

« Bonjour à tous,

C'est une nouvelle année pour la CPTS qui s'annonce riche en projets !

Figure 2 - Extrait d'un blipostage envoyé par l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire

Notre site internet reste une référence pour se tenir informé des projets et actualités de l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire.

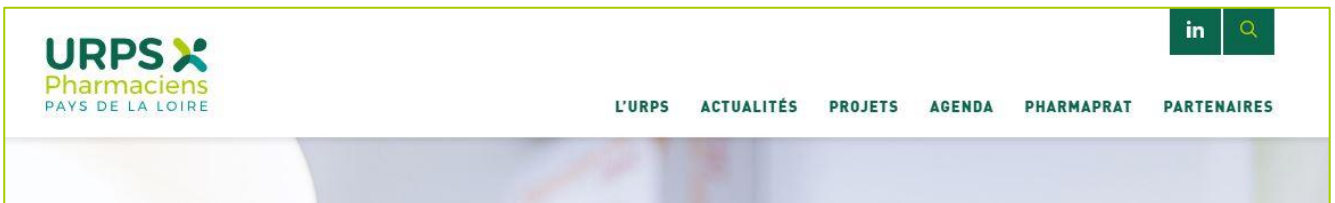


Figure 3 - Extrait du site internet de l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire

DEVENIR

L'URPS Pharmaciens souhaite continuer de mieux cibler sa communication en fonction du public et du territoire concerné, dans le but de ne pas surcharger les équipes officinales et de délivrer un message pertinent.

Enfin, nous prévoyons de développer de nouveaux formats de communication, notamment à travers la vidéo, comme valeur ajoutée aux actions menées par l'Union.

The background features a blurred image of healthcare professionals in a clinical setting. Overlaid on the right side are several colorful line-art icons: a large green cross, a smaller yellow cross, a pink cross, a group of three red human figures, a green pill blister pack, a red heart with a white ECG line, and two orange speech bubbles. Small green plus signs are scattered throughout the icon area.

2.

PARTICIPATION URPS PHARMACIENS AUX INSTANCES

Le tableau récapitulatif des élu(e)s URPS Pharmaciens participant aux instances est disponible sur le site de l'URPS Pharmaciens : <https://urpspharmaciens-pdl.com/wp-content/uploads/2024/08/tableau-recapitulatif-des-instances-des-elus-urps-pharmaciens.pdf>

Durant l'année, les élu(e)s de l'URPS Pharmaciens participent à de nombreuses réunions institutionnelles réparties sur l'ensemble de la région des Pays de la Loire sur différents thèmes, toujours dans l'objectif de valoriser les nouvelles missions du pharmacien d'officine et son rôle dans les parcours de soins.

1. La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

La CRSA est un organisme consultatif qui contribue à la définition et à la mise en place de la politique régionale de santé. Elle est constituée d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, et de commissions spécialisées : prévention, organisation des soins, prises en charge et accompagnements médico-sociaux, droits des usagers.

Monsieur Alain GUILLEMINOT siège à l'assemblée plénière et est membre titulaire de la commission prévention. Plusieurs réunions ont eu lieu **entre 2023 et juin 2024**. Les comptes rendus des assemblées plénières sont accessibles sur le site internet de l'ARS Pays de la Loire et de la CRSA.

2. Les Conseils Territoriaux de Santé

En application de la [loi n°2016-41 du 26 janvier 2016](#) de modernisation de notre système de santé ([article L.1434-10-I du code de la santé publique](#)), le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) a constitué en 2017, un Conseil Territorial de Santé (CTS) sur chacun des territoires de démocratie sanitaire constitués à l'échelle infrarégionale, ayant pour délimitation géographique celle des cinq départements de la région Pays de la Loire.

Le CTS a pour objet d'une part l'exercice de la démocratie en santé de proximité, et d'autre part la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation.

En outre, le CTS conforte la participation des usagers, avec une formation spécifique destinée à l'expression des usagers, qui intègre la question de l'expression des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

Vos élus de l'URPS participent à ces conseils territoriaux de santé afin de remplir les missions de ces instances :

- veiller à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.
- participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé.
- contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé, en particulier sur les dispositions concernant l'organisation des parcours de santé.
- être informé des créations de dispositifs d'appui à la coordination (DAC) et de dispositifs spécifiques régionaux, ainsi que de la signature des contrats territoriaux et locaux de santé, et contribue à leur suivi.

Le CTS participe à l'évaluation des projets territoriaux de santé.

Les avis et les propositions des conseils territoriaux sont transmis à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et à sa commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers. Ils sont rendus publics.

Cela a représenté de 2 à 7 réunions par an.

3. Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premier recours

Le CORECS est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours. Il permet de **partager un diagnostic** et de construire une **réflexion prospective** sur l'offre de soins ambulatoires au niveau régional et de **favoriser le développement des exercices regroupés** des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres. Il émet également un avis sur les projets de Maisons de Santé.

Monsieur Alain GUILLEMINOT y siège en tant que titulaire. Cela a représenté 3 réunions en 2023.

4. Les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premiers recours

Les CATS sont les structures départementales d'accompagnement aux projets des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).

- **CATS de Loire-Atlantique (44)**
Carine VERELLE représente l'URPS au sein du CATS 44.
- **CATS de Mayenne (53)**
Dramane BARRO représente l'URPS au sein du CATS 53.
- **CATS du Maine-et-Loire (49)**
Denis MACÉ représente l'URPS au sein du CATS 49.
- **CATS de la Vendée (85)**
Emmanuel LEGRAND représente l'URPS au sein du CATS 85.
- **CATS de Sarthe (72)**
Blandine LOUAPRE représente l'URPS au sein du CATS 72.



5. L'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins

L'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS) créée par le [décret n°2015-1510 du 19 novembre 2015](#), contribue à l'amélioration de la pertinence des prestations, des prescriptions et des actes dans la région. Elle est composée de membres, représentant l'ARS, l'Assurance Maladie, les établissements, les professionnels de santé libéraux et les usagers. Elle concourt à la diffusion de la culture de la pertinence des soins et à la mobilisation des professionnels de santé autour de cette démarche. Elle est consultée sur le projet de Plan d'Actions Pluriannuel Régional d'Amélioration de la Pertinence des Soins (PAPRAPS), lors de sa préparation, de sa révision et de son évaluation.

Monsieur Alain GUILLEMINOT y siège en tant que membre selon l'arrêté de composition pris par le Directeur Général de l'ARS Pays de la Loire. Cela a représenté 6 réunions en 2023, ainsi que la participation à plusieurs groupes de travail.

6. Le Groupement de Coopération Sanitaire e-Santé

Le GCS e-santé Pays de la Loire est le Groupement régional d'appui au développement de la e-santé (GRADEs) des Pays de la Loire. Créé en juillet 2011, il accompagne 260 membres adhérents au quotidien.

En tant qu'opérateur préférentiel de l'ARS et avec le soutien de leurs membres adhérents, le GCS :

- Met en œuvre les politiques numériques de santé en région afin d'améliorer la prise en charge et la coordination autour des patients.
- Participe au développement des services e-santé régionaux et nationaux dans les territoires de la région.
- Favorise la mutualisation des outils numériques de santé pour permettre un accès généralisé et pour intégrer le numérique aux pratiques médicales.

Monsieur Denis MACÉ, élu URPS, participe aux diverses instances mises en place.

Source : esante-paysdelaloire.fr/presentation/qui-sommes-nous-94-102.html

Depuis janvier 2023, plusieurs comités départementaux e-santé se sont mis en place progressivement. Plusieurs de nos élus y sont impliqués : **Monsieur Alain GUILLEMINOT** en Loire-Atlantique, **Monsieur Denis MACÉ** en Maine-et-Loire et **Madame Blandine LOUAPRE** en Sarthe.

7. Participation au Service d'Accès aux Soins (SAS) en Pays de la Loire

Proposé dans le cadre du Pacte pour la refondation des urgences et réaffirmé lors du Ségur de la santé, le Service d'Accès aux Soins (SAS) est un élément clé du nouveau modèle de prise en charge des patients.

Objectif : répondre à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une **chaîne de soins lisible et coordonnée** entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.

Le rapport Mesnier et Carli définit les Soins Non Programmés (SNP) comme « *ceux devant répondre à une urgence ressentie, mais ne relevant pas médicalement de l'urgence et ne nécessitant pas une prise en charge par les services hospitaliers d'accueil des urgences* ». Ainsi, le SAS doit permettre **d'accéder à distance** à un professionnel de santé pouvant fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, orienter selon la situation vers une consultation non programmée en ville ou si nécessaire vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR.

La mise en place du SAS **nécessite une concertation et un partenariat fort** de l'ensemble des acteurs des territoires tant au niveau hospitalier que sur les soins de ville. **Aussi une représentation des professionnels de santé libéraux est nécessaire dans la gouvernance du projet.**

En 2020, suite à l'appel à candidatures du ministère des Solidarités et de la Santé pour la désignation de projets pilotes expérimentateurs du Service d'Accès aux Soins (SAS), le projet de la Loire-Atlantique a été retenu au niveau national. L'ARS a également décidé d'un soutien et d'un accompagnement du projet pilote de la Sarthe et d'un soutien aux 3 autres départements dans la préparation au déploiement du SAS sur leur territoire.

Par ailleurs, pour permettre aux professionnels de santé de terrain de s'impliquer dans le projet SAS et notamment d'articuler leurs projets d'organisations locales de soins non programmés travaillés dans le cadre des CPTS ou des MSP, il est important que leurs actions puissent être **coordonnées et accompagnées** pour s'intégrer au SAS.

Votre URPS Pharmaciens est **pleinement investie** dans la dynamique et **a engagé des travaux de concertation** avec le SAMU de Nantes pour **favoriser la transmission des ordonnances émises** dans le cadre des gardes pharmaceutiques par Messagerie Sécurisée de Santé.

De plus, des réflexions en concertation avec l'ARS Pays de la Loire sont menées pour s'appuyer sur la **mise en place des protocoles de coopération** sur un mode moins contraignant ainsi que de proposer la **présence d'un pharmacien** à la régulation médicale des services des urgences.

Pour 2024, les perspectives sont de deux ordres :

- accompagner les libéraux dans la finalisation de la mise en place des SAS.
- enclencher le fonctionnement en routine des différents SAS départementaux dans leurs spécificités

Nous vous tiendrons informé des avancées sur ces différents sujets.

8. SRAE Nutrition

L'URPS Pharmaciens et la SRAE Nutrition (Structure Régionale d'Appui et d'Expertise) poursuivent leur coopération au sein de l'expérimentation sur l'implication du pharmacien d'officine dans le **parcours du patient opéré d'une chirurgie bariatrique**.



9. Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC)

La **remise d'un kit de dépistage du cancer colorectal par le pharmacien** est présentée comme la première mission pharmaceutique inscrite par la nouvelle convention pharmaceutique mise en œuvre depuis le printemps 2022. Un arrêté publié le 7 avril 2022 fixe les modalités pratiques de remise du kit aux patients à risque moyen de développer un cancer colorectal.

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Pays de la Loire

Cette action du pharmacien s'inscrit dans le programme national de dépistage organisé du cancer colorectal, qui prévoit la réalisation d'un test de recherche de sang occulte dans les selles tous les 2 ans, à partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans.

Les supports d'information utilisés dans le cadre de ce programme reprennent les documents et modèles nationaux élaborés par l'Institut National du Cancer (INCa).

Le partenariat et le travail en commun entre nos deux structures se sont renforcés au cours des années 2022 et 2023.

De juin 2022 à mars 2023, l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire a œuvré avec le CRCDC des Pays de la Loire en finançant et co-organisant la formation des pharmaciens à la délivrance des kits de dépistage du cancer colorectal avec des visioconférences animées par le Dr Anne-Sophie BANAZUSK, médecin coordinateur régional. Un e-learning a ensuite été mis en place jusqu'au 31 mars 2023 et rendu accessible afin que les pharmaciens puissent se former selon leurs disponibilités.

Vous avez été plus 800 à participer ! Merci beaucoup pour votre mobilisation.

Nous poursuivrons en 2024 ces visioconférences en partenariat avec le CRDCD pour les professionnels qui n'auraient pas encore été formés.

Notre élu, Monsieur Denis MACÉ, fait partie du Conseil d'Administration du CRCDC des Pays de la Loire.

10. Comité de Pilotage « Prévention des infections et de l'Antibiorésistance »

La stratégie nationale de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance (PIA) est déclinée en région Pays de la Loire sous la coordination de l'Agence Régionale de Santé autour d'un Comité de Pilotage (COFIL) transversal qui définit les grandes orientations de la stratégie régionale. Elle s'appuie sur des structures régionales que sont le Centre d'appui à la Prévention des infections associées aux soins (CPIas) et le Centre régional en antibiothérapie (CRAtb).

Parmi les actions prioritaires, figure le renforcement de la prévention des infections et de l'antibiorésistance auprès des professionnels de santé tout au long du parcours du patient, en particulier en ville.

Au regard de l'implication des pharmaciens d'officine dans la promotion de la vaccination et le bon usage des médicaments, en 2023, Monsieur Alain GUILLEMINOT a intégré ce COFIL en tant que représentant de l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire. Cela ouvre de nouvelles perspectives d'actions dans ce domaine pour l'Union.

11. Université d'Angers – Faculté de Santé – Département Pharmacie

L'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire poursuit son travail aux côtés des futures consœurs et futurs confrères. En collaboration avec le département Pharmacie de la Faculté de Santé de l'Université d'Angers et l'Association Corporative des Étudiants en Pharmacie d'Angers (ACEPA), l'URPS Pharmaciens participe au Forum des Métiers et organise, tous les deux ans, une journée d'intervention auprès des 5^{ème} et 6^{ème} année.



The background features a blurred image of healthcare professionals in a clinical setting. Overlaid on the right side are several colorful line-art icons: a large teal cross, a yellow cross, a red cross, a group of three red human figures, a teal pill blister pack with five pills, a red heart with a pulse line, and two red speech bubbles with three dots. Small teal plus signs are scattered throughout the icon area.

3. FACILITER L'EXERCICE COORDONNÉ ENTRE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

1. Communautés Professionnelles Territoriales de Santé : communication auprès des pharmaciens dans les territoires dans le cadre du comité InterURPS

Il vous arrive peut-être de regretter qu'un service médical ou social soit difficile à joindre, que les soins pour votre patient soient insuffisamment coordonnés, que les campagnes publiques de prévention impliquent peu les professionnels de santé, ou encore que la communication entre vous soit mal assurée.

Des coopérations se mettent en place au sein de MSP ou d'équipes ayant opté pour une organisation plus légère.

Un nombre important de professionnels de santé ou structures de soins rencontrent des problématiques communes liées au territoire et aux interlocuteurs qu'ils partagent. Pour un gain d'efficacité et une moindre dépense d'énergie, ces problématiques ont un intérêt majeur à être résolues ensemble.

C'est l'objet d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Les pharmaciens doivent répondre à l'appel des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé afin de structurer l'offre de soins et le parcours patient autour et avec l'officine.

QU'EST-CE QU'UNE CPTS ?

À l'initiative des acteurs de santé, et en premier lieu des professionnels de santé de ville, les CPTS s'inscrivent dans une approche territoriale.

- Une CPTS facilite les actions locales qui peuvent porter sur les soins non programmés, les sorties et entrées d'établissements de santé, la communication entre professionnels de santé et la prévention.
- Une CPTS est également une opportunité pour les professionnels de santé d'apprendre à mieux travailler ensemble, d'améliorer leurs conditions d'exercice, de renforcer leurs coopérations et de favoriser l'attractivité des territoires.

Deux principes de base sous-tendent toutefois la création d'une CPTS :

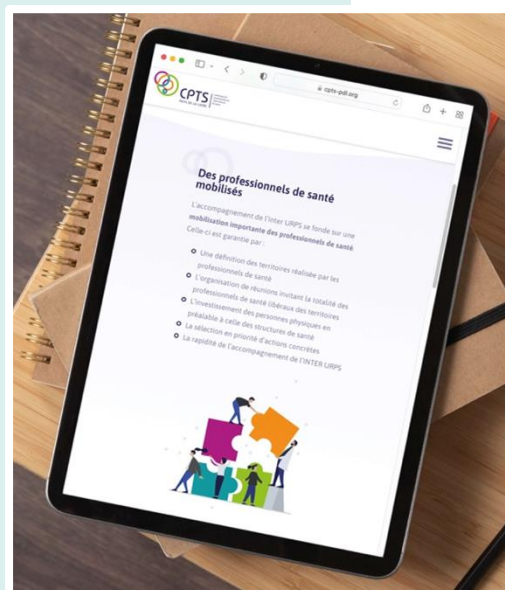
- Une approche populationnelle (plus de 50 000 habitants par territoire) correspondant à des besoins de santé insuffisamment couverts, sur un territoire en cohérence avec les parcours de santé de la population.
- Une association la plus large possible d'un ensemble d'acteurs de santé volontaires pour coopérer et se coordonner en réponse aux enjeux.

Les URPS des Pays de la Loire, de toutes les professions de santé, se sont organisées pour accompagner et soutenir la mise en place de CPTS par les professionnels de santé. La mise en lien avec les coordinateurs en poste dans chacune des CPTS est systématisée afin de ne pas doubler les actions mais de les rendre complémentaires.

Votre URPS Pharmaciens est soucieuse d'apporter l'information la plus exhaustive sur cette thématique et relayer les initiatives de mise en place afin de ne défavoriser aucune officine.

Pour tous renseignements complémentaires, un site internet dédié est disponible :

cpts-pdl.org/linter-urps/



2. L'association InterURPS

L'InterURPS réunit l'ensemble des Unions des Pays de la Loire : médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, kinésithérapeutes, sages-femmes, orthoptistes, biologistes, orthophonistes et Pharmaciens. Une réunion est mise en place tous les mois.



La structuration et la reconnaissance de la coordination pluriprofessionnelle, notamment les formes encore non formalisées, est un enjeu de santé publique depuis plusieurs années. La labellisation des maisons de santé pluriprofessionnelles ou de dispositifs « Action de santé libérale en équipe » (ASALEE), s'est développée ces dernières années. À la suite des dernières réformes, de nouvelles formes d'organisations sont apparues dans la réglementation : plateformes territoriales d'appui (PTA), Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Équipes de soins primaires (ESP), mais qui doivent être réalisées en fonction des attentes des professionnels de santé. Depuis 2017 les outils informatiques de coordination sont désormais accompagnés par l'Assurance Maladie : les messageries sécurisées, le Dossier Médical Partagé (DMP).

La formalisation de la coordination des soins de proximité est appelée à être en cohérence avec les priorités de santé publique qui figurent dans le Projet Régional de Santé (PRS). De plus, elle s'inscrit dans la continuité du parcours de soin coordonné par le médecin traitant, en lien avec les spécialités médicales de second recours.

De plus, les Unions en lien avec leurs missions sont de fait fortement concernées par la politique de prévention et souhaitent développer et soutenir la mise en place d'actions, d'expérimentation en promotion / prévention de la santé.

Dans ce contexte et suivant leurs missions, les URPS des Pays de la Loire souhaitent informer et aider les professionnels de santé libéraux souhaitant s'inscrire dans les dispositifs coordonnés, et faire des propositions de nouveaux modes d'organisation pour ces exercices, au service de la population. L'URPS Pharmaciens participe de manière très active à l'Association Inter URPS qui se réunit une fois par mois en CA et Bureau. De nombreux projets transversaux sont également menés.

L'INTERURPS A ORGANISE LE 25 JUN 2024 SON TROISIEME SEMINAIRE SUR LA THEMATIQUE DE L'ECORESPONSABILITE

INTERURPS
— PAYS DE LA LOIRE —
LES UNIONS RÉGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Séminaire InterURPS
25.06.2024 - 10h30 à 16h30

Pour un exercice libéral écoresponsable

De 10h00 à 10h30 : accueil café

De 10h30 à 10h45
Mot d'accueil - Élus InterURPS

De 10h45 à 11h00
Ouverture de la journée

- Monsieur Patrick BERRY - Sociologue consultant en promotion de la santé et études environnementales

De 11h00 à 12h30
Table ronde - Regards croisés
« Concilier écoresponsabilité et pratique professionnelle »

- En présence de l'Assurance Maladie, de l'ARS Pays de la Loire, de professionnels de santé libéraux, du CHU de Nantes, d'ENVIE Autonomie et du GCS e-santé.

De 12h30 à 14h00 : cocktail déjeunatoire

De 14h00 à 16h00
Atelier au choix

- **Atelier 1**
« Comprendre l'essentiel des enjeux du développement durable, appliqués à la santé »
Intervenante : Docteur Tiffanie DORE, Interne de santé publique à l'ARS
- **Atelier 2**
« Co-construisons ensemble des éco-solutions pour notre pratique »
Intervenants : Délic Ecologique - Monsieur Tristan DUHAMEL et Madame Annabelle MONSIMER-THIBAUDEAU

De 16h00 à 16h20
Synthèse de notre Grand Témoin

- Monsieur Patrick BERRY

De 16h20 à 16h30
Conclusion de la journée

- Monsieur Jérôme JUMEL - Directeur Général de l'ARS Pays de la Loire

Inscription [ici](#)

Terra Botanica
Route d'épinard - 49000 Angers

3. Le parcours pluriprofessionnel BPCO



Les URPS Chirurgiens-Dentistes Pays de la Loire, URPS Infirmiers Pays de la Loire, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes Pays de la Loire, URPS Pharmaciens Pays de la Loire et l'URML Pays de la Loire ont travaillé autour du « **Parcours BPCO de Gustave** ».

Ce parcours pluriprofessionnel est né de la volonté d'améliorer la **prise en charge des patients atteints de BPCO** en mettant en lumière le **rôle de chaque professionnel de santé**.

Ce document illustre les étapes de prise en charge recommandées par la HAS en novembre 2019. Interactif et imprimable, il est disponible ci-dessous.



BPCO - focus
étapes.pdf



BPCO - parcours
complet.pdf



4. ACTIONS PRÉVENTION / PROMOTION DE LA SANTÉ, AIDE AUX NOUVELLES MISSIONS DU PHARMACIEN

1. Réponse à l'AAP fonds nationaux « aide à l'arrêt du tabac » – régionalisation du projet EOL « Entretiens en Officine pour la liberté »

En 2021, 22% des Ligériens âgés de 18-75 ans déclaraient fumer quotidiennement.

Source : https://www.orspaysdelaloire.com/sites/default/files/pages/pdf/2023_PDF/2023_Infographie_Tabagisme.pdf



Forts du contexte national et régional, l'URPS Pharmaciens en étroite collaboration avec le Dr Vincent LOUBRIEU, pharmacien d'officine tabacologue à Avrillé (département 49) ont décidé d'unir leurs forces afin **d'avoir un impact sur la baisse du nombre de fumeurs**. Une première expérimentation (EOL « Entretiens en Officine pour ma Liberté ») a donc été mise en place, en 2017, sur les départements du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne avec **40 pharmaciens** (titulaires et adjoints) incluant en moyenne **4/5 patients entre 18 et 30 ans**. L'évaluation a pu établir un lien réel entre l'arrêt des patients fumeurs et l'intervention « motivationnel » du pharmacien (Cf. thèse d'évaluation).

Suite à ces constats, **divers ajustements de cette première phase ont donc été validés** en comité de pilotage : réalisation d'une charte d'engagement du pharmacien, formation réalisée en inter professionnalité, ajustements du protocole d'entretien, réajustements de l'âge des patients inclus, liens inter professionnels très appuyés avec la réalisation de fiches de liaisons, etc.

L'enjeu est donc de régionaliser la démarche en proposant à **80 pharmaciens répartis sur l'ensemble de la région** et ciblés, dans la mesure du possible, en lien avec les CLS **d'inclure 4 patients âgés de 20 à 65 ans** avec un focus fort sur les femmes enceintes, les malades chroniques constitutifs de **60 % de la patientèle** d'une officine et sur les personnes en situation de précarité.

33

Pharmaciens formés

53

Patients inclus

L'évaluation de cette expérimentation est réalisée par un consultant externe, CEMKA. Le rapport final sera disponible au cours de l'année 2024.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Diminuer la prévalence du tabagisme des populations de plus de 18 ans suivies par le pharmacien d'officine en région Pays de la Loire.
- Améliorer l'accès aux soins dans le cadre de l'arrêt du tabac des populations de plus de 18 ans suivies par le pharmacien d'officine.

MISE EN PLACE :

- Formation sur le « sevrage tabagique » - UFR Santé Angers.
- Un entretien initial motivationnel de 45 min.
- 1 à 5 entretiens de suivi.
- Saisie des données en ligne par le pharmacien.



2. La vaccination par le pharmacien



L'arrêté du 9 août 2023 autorise désormais les pharmaciens à injecter l'ensemble des vaccins présents au calendrier vaccinal (personnes de 11 ans et plus). Afin de soutenir les pharmaciens et leurs équipes dans la mise en place de cette nouvelle mission, l'URPS Pharmaciens en partenariat avec l'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil régional de l'Ordre a organisé deux visioconférences : les 9 et 14 novembre 2023.

Plus de 150 pharmaciens ont pu bénéficier des apports théoriques et pratiques des différents intervenants.

L'outil PHARMAPRAT a également été mis à jour afin d'y intégrer une fiche pratique et les éléments de facturation.

3. Gestion des hypoglycémies dans le diabète de type 2 (phase 3) – mise en place d'entretiens pharmaceutiques à l'officine

Le projet diabète répond à un besoin de la population. En France, la prévalence globale du diabète était estimée à **4,6% de la population en 2011 et le diabète de type 2 correspond à 90% des cas**. Son traitement repose avant tout sur le comportement et nécessite un suivi et un accompagnement particulier du patient afin d'éviter des hospitalisations ou une aggravation de la maladie.

Le pharmacien d'officine constitue à cet égard un **interlocuteur de proximité privilégié**. Le projet vise au **suivi et à l'accompagnement des patients diabétiques** (dans le cadre d'une maladie chronique) notamment en zones rurales (les patients ont plus de difficultés dans l'accès aux soins et l'observance des traitements) ou en direction de publics précaires.



Ce projet a déjà été expérimenté en 2015 et a fait l'objet d'un rapport d'évaluation en octobre 2016.

Le **projet diabète est composé de deux entretiens pharmaceutiques réalisés à l'officine**, axés sur les principes et risques du traitement, sur le parcours du patient diabétique (orientation) et sur sa gestion particulière des hypoglycémies. Les entretiens s'appuient sur des supports destinés aux pharmaciens : guide d'accompagnement des patients, questionnaire, support sur les critères d'inclusion des patients, carnet passerelle... Les outils ont été réajustés et adaptés suite à la première expérimentation de 2015 et la seconde de 2017.

La première expérimentation du projet diabète de type 2 – gestion des hypoglycémies, aussi appelée « phase 1 », a été instaurée en **2015** dans le département de la Loire-Atlantique. Au total, **63 pharmaciens** ont participé à cette expérimentation. Par la suite, une évaluation de la phase 1 a été réalisée.

Au vu des résultats, l'expérimentation du projet diabète s'est étendue en **2017** à la Vendée et à la Sarthe, tout en continuant d'intégrer des pharmacies de la Loire-Atlantique, aussi appelée « phase 2 ». In fine, **62 pharmaciens** ont participé au projet diabète. Une évaluation de la phase 2 est en cours de rédaction et sera très prochainement disponible. **Actuellement**, le projet diabète entre dans la « phase 3 ».



OBJECTIF GÉNÉRAL :

- Proposer aux patients diabétiques de type 2 des entretiens individuels avec leur pharmacien d'officine pour améliorer leur prise en charge et leur accompagnement.

PUBLIC IDENTIFIÉ :

- 1 125 patients diabétiques de type 2 sous insulino-sécréteurs, exempt d'insuline.
- 225 pharmaciens d'officine (5 patients / pharmacien).

TERRITOIRE :

- Région des Pays de la Loire.

Trois soirées à destination des pharmaciens ont été réalisées en octobre-novembre 2022 afin de les sensibiliser au suivi et à l'accompagnement des personnes diabétiques de type 2, de leur présenter les résultats de la phase 2 ainsi que l'expérimentation Diabète – phase 3. À l'issue de ces soirées, **22 pharmaciens se sont inscrits au projet.**

Une nouvelle soirée de présentation en visioconférence a été réalisée en janvier 2024 afin de relancer la dynamique autour du projet. Au total, **81 pharmaciens d'officine** sont inscrits au projet.

Les premières inclusions de patients ont commencé en février 2024 pour une durée d'un an. Afin d'évaluer l'expérimentation, l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire a fait appel à un cabinet de consultant externe, CEMKA.

4. Participation au projet de recherche clinique sur les Voix Orales – IPPACTTO (pilotage : ONCO PL, OMEDIT, URPS)

L'intervention coordonnée du pharmacien hospitalier et du pharmacien d'officine permettrait d'améliorer la tolérance des traitements de chimiothérapie voie orale des patients traités pour un cancer hématologique, rénal ou pulmonaire (voir critères d'inclusion ci-dessous) : meilleure prévention et détection précoce des effets indésirables voire diminution de la gravité de ces effets.

Cette intervention participerait à une meilleure coordination entre les professionnels de santé, d'un point de vue pluridisciplinaire et d'un point de vue des interfaces entre la prise en charge en établissement de santé et son relais en ville. Une évaluation est en cours de réalisation par le promoteur de l'étude, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest. Le rapport évaluatif sera disponible en fin d'année 2024

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET DE RECHERCHE :

- Évaluer l'impact de l'intervention du pharmacien comprenant à la fois la conciliation médicamenteuse des traitements et une analyse pharmaceutique des prescriptions à l'initiation, puis des consultations pharmaceutiques de suivi en établissements de santé et en ville, sur la tolérance des traitements de chimiothérapie voie orale

FINANCEMENT :

- PREPS – Programme de Recherche sur la Performance du Système de Soins

COPILOTAGE :

- OMEDIT / UCOG / URPS Pharmaciens

PROMOTEUR DE L'ÉTUDE :

- L'Institut de Cancérologie de l'Ouest

DÉBUT DES PREMIÈRES INCLUSIONS :

- Avril 2021

FIN DU RECRUTEMENT THÉORIQUE :

- 28 mars 2024

NOMBRE DE PATIENTS ATTENDUS :

- 396 (**116 inclusions** ont eu lieu)

5. Accompagnement et suivi des patients opérés d'une chirurgie bariatrique par la mise en place d'entretiens pharmaceutiques

L'URPS Pharmaciens Pays de la Loire en collaboration et concertation avec la SRAE nutrition des Pays de la Loire et différents experts médicaux spécialistes de la chirurgie bariatrique, soutenue par l'Agence Régionale de Santé, propose une nouvelle action de prévention : « Chirurgie bariatrique : rôle du pharmacien ».

L'objectif de cette expérimentation est d'**améliorer**, par la mise en place d'entretiens pharmaceutiques, **l'accompagnement et le suivi des personnes opérées d'une chirurgie bariatrique** à la sortie de l'hôpital ou à distance de l'opération.

Pour ce faire, le pharmacien dispose d'un guide d'entretien sur lequel est annoté les questions de l'entretien ainsi que des recommandations.

PUBLIC CIBLÉ :

- 80 patients opérés d'une chirurgie bariatrique de plus de 18 ans.
- 40 pharmaciens (4 patients par pharmacien).

TERRITOIRE :

- Région Pays de la Loire.

Plusieurs soirées de sensibilisation à la chirurgie bariatrique et de présentation de l'expérimentation ont eu lieu en visioconférence en juin et en fin d'année 2022, pendant le contexte de COVID-19. À l'issue de ces soirées, **25 pharmaciens se sont inscrits au projet.**



Patients
inclus



Fin des
inclusions



6. PEDIACO – URPS Pharmaciens et Sages-Femmes des Pays de la Loire, lauréats de l'appel à projets sur les 1 000 premiers jours



Dans le cadre de la campagne « Les 1 000 premiers jours » impulsée par Santé Publique France, les URPS Pharmaciens et Sages-Femmes ont été retenues par l'ARS Pays de la Loire pour poursuivre le projet PEDIACO.

Les deux unions porteuses du projet **PEDIACO** ont identifié la nécessité d'organiser des **temps d'échanges entre les professionnels** pour découvrir le champ d'intervention de chacun auprès des femmes enceintes et des nouveau-nés. Le point de départ de **PEDIACO** est de **développer l'interconnaissance entre les professionnels de santé** pour améliorer la coordination dans le parcours des 1 000 premiers jours.



Pour ce faire, les unions ont organisé des soirées d'échange pluriprofessionnelles sous la forme de tables rondes interactives : « **Environnement, alimentation, bien-être de l'enfant : améliorer la coordination entre les professionnels intervenant au cours des 1 000 premiers jours** ».

Quatre soirées d'échanges pluriprofessionnelles ont eu lieu en **mai et juin 2022** dans le département de la Sarthe et de la Loire-Atlantique. Ces soirées ont rassemblé 175 professionnels de santé.

Suite aux résultats très satisfaisants de ces soirées, l'ARS des Pays de la Loire a repris contact avec les URPS Sages-femmes et Pharmaciens des Pays de la Loire pour poursuivre ce projet.

A la demande des professionnels de santé identifiés dans le cadre des

1000 premiers jours, une communication numérique est en cours de création afin de rassembler sur un même document les compétences de chacun aux moments clés de cette période.

L'objectif étant de recenser les actions et compétences de chaque professionnel de santé.

L'envoi de ce document à l'ensemble des professionnels de santé des Pays de la Loire sera envoyé en milieu d'année 2024.

*Une campagne impulsée
par Santé Publique France*



Un projet
porté par :

URPS
Pharmaciens
PAYS DE LA LOIRE



Avec le soutien de :

URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	URPS Chirurgiens-Dentistes	URPS Orthoptistes
URPS Infirmiers libéraux	URPS Orthophonistes	PMI 44 (Protection Maternelle et Infantile)
Réseau Sécurité Naissance	Association Jumeaux et plus	Association Saint-Benoît Labre
Association Naître et Vivre	France Asso Santé	

7. En partenariat avec l'URPS Chirurgien-dentiste : santé buccodentaire

CADRE GÉNÉRAL – PRS 2018-2022

Cette action s'inscrit dans l'orientation stratégique n° 5 (« Des acteurs coordonnés sur les territoires pour mettre fin au parcours d'obstacle »), en particulier dans l'objectif opérationnel n° 2 « Favoriser les lieux d'échange et d'intégration des acteurs du territoire ».



RÔLE ET PLACE DU PHARMACIEN DANS LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

« Le pharmacien tient une place prépondérante dans la santé bucco-dentaire, notamment dans le domaine préventif. Il est un maillon important d'une chaîne au sein de laquelle il peut être amené à collaborer avec le médecin et le chirurgien-dentiste visant à limiter la survenue de pathologies bucco-dentaires majeures comme la carie et les parodontites. Il demeure notamment un acteur du programme engagé par l'OMS et l'Assurance Maladie ayant pour objectif la baisse de l'indice CAO (C : nombre de dents saines, A : nombre de dents absentes pour cause de carie et O : nombre de dents obturées définitivement), qui est passé pour les enfants de 12 ans en France de 4.2 en 1987 à 1.23 en 2006 ».

Le pharmacien est aujourd'hui en première ligne pour **prévenir l'apparition de certaines pathologies et répondre à un patient**. Il a également pour mission de **responsabiliser ce dernier** à la surveillance de son état bucco-dentaire et de l'inciter à des visites régulières chez le chirurgien-dentiste.

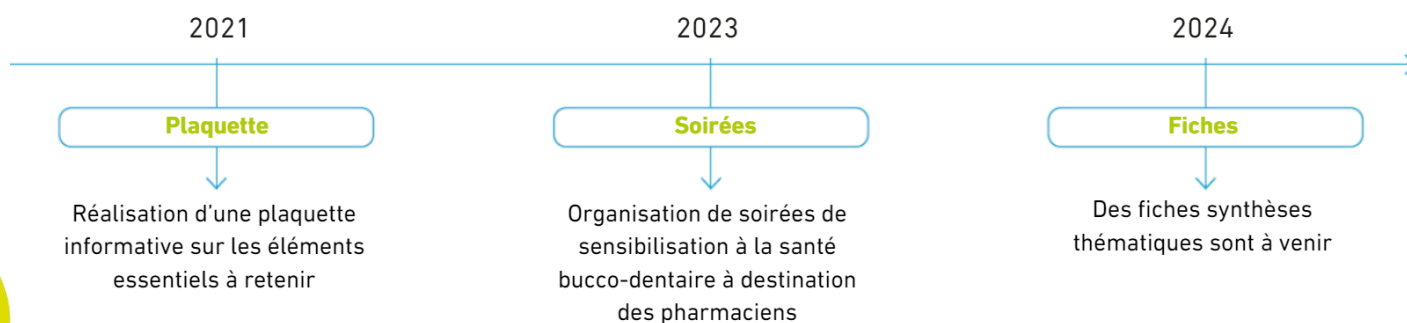
« L'officine reste ainsi dans **64% des cas** le lieu d'achat principal des brosses à dents pédiatriques et dans **34 % des cas** le lieu d'achat exclusif du dentifrice. Par conséquent, l'équipe officinale se doit, pour justifier la confiance accordée et se démarquer des enseignes non pharmaceutiques, **d'être compétente** en renouvelant notamment de manière régulière ses connaissances dans ce domaine ».

La pharmacie d'officine est également un lieu de repérage de non-recours aux soins.

Les deux Unions Chirurgiens-dentistes et Pharmaciens ont décidé d'unir leurs forces et de proposer une action commune de **renforcement des compétences pharmaciens** dans la diffusion de la « bonne » information ainsi que pour lever les ruptures de parcours de soin.

En 2021, une plaquette informative a été créée et envoyée aux pharmaciens d'officine de la Région. Dans la continuité de cette communication et afin de répondre aux besoins des pharmaciens, les URPS ont organisé des visioconférences régionales à destination des pharmaciens et de l'équipe officinale, animée par un chirurgien-dentiste. D'une durée de 1h30, la présentation **rappelle les notions importantes** sur l'hygiène bucco-dentaire, les dispositifs de prévention existants, et les liens entre santé bucco-dentaire et certaines pathologies. La mise en place de nouvelles soirées est prévue durant le 3^{ème} trimestre 2024.

Faisant suite à la demande de quelques pharmaciens d'officine, les URPS Chirurgiens-dentistes et Pharmaciens des Pays de la Loire sont en cours de fiches synthèses sur des thématiques précises comme l'impact de certains traitements sur les dents et inversement, les nouveaux bilans dentaires pris en charge par l'Assurance Maladie, les différents instruments disponibles au sein des officines pour l'hygiène buccodentaire, etc. Ces outils seront disponibles en fin d'année 2024.



1. Développement de l'action interprétariat

L'URPS Pharmaciens fait partie depuis 2018 de la commission précarité du CLS de la Ville de Nantes. L'URPS, ayant une position régionale, souhaite démultiplier son engagement autour de la question de la précarité à l'échelle départementale puis régionale.

Dans ce contexte et après différents échanges avec le Dr Adrien ROUSSELLE en charge de la commission précarité URML, **l'implication de l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire sur la question de l'interprétariat s'avère être un véritable sujet.**

Ce projet a donc pour but de **faciliter la prise en charge** des personnes précaires allophones dans un dispositif de droit commun en relais des accueils urgents.

L'URPS propose donc une offre graduée : **un accès à l'interprétariat téléphonique** (très adapté au contexte de la pratique officinale) et, si la situation le nécessite, **un accès à un interprétariat physique planifié.**

Les pharmaciens de la région Pays de la Loire ont été informés de cette mise en place en 2020 via une communication forte.

L'ensemble de la gestion du projet est assuré par l'URPS Pharmaciens.

2. Outil « Aide à la pratique officinale » en partenariat avec l'Assurance Maladie des Pays de la Loire – PHARMAPRAT



UNE VERSION NUMÉRIQUE PHARMAPRAT – SORTIE OCTOBRE 2022

L'URPS Pharmaciens et l'Assurance Maladie des Pays de la Loire vous proposent un outil numérique réunissant des informations vérifiées, mises à jour régulièrement par des experts métier et adaptées à votre pratique quotidienne.

Cet outil fait suite à une première version, réalisée en version papier, envoyée en 2019 à l'ensemble des officines de la région.

Ce site internet, accessible sur smartphone et tablette, **vous est destiné ainsi qu'à vos équipes** dans l'objectif de vous fournir des informations pratiques, accessibles et utilisables rapidement dans le cadre de votre exercice professionnel.

Différentes rubriques structurent [PHARMAPRAT](#) :

- ❖ Aide à la facturation
- ❖ Fiches pratiques
- ❖ Actualités
- ❖ Foire Aux Questions (FAQ)
- ❖ Qui sommes-nous ?
- ❖ Un formulaire « Contact »

Depuis la sortie du site PHARMAPRAT, vous êtes plus de 12 000 utilisateurs à vous être connectés afin de trouver une information utile à votre pratique professionnelle quotidienne. Un Comité Editorial, composé d'experts de l'Assurance Maladie et l'URPS Pharmaciens, se réunit une fois par mois afin d'actualiser les contenus et s'assurer de leur véracité.



3. Soutien au dispositif du pharmacien correspondant

Ce décret précise les **modalités de mise en œuvre de la mission de pharmacien correspondant** :

- Les conditions dans lesquelles il peut être désigné ;
- Les modalités de renouvellement des traitements et leur ajustement le cas échéant.

Il définit également les modalités **de prise en charge** des médicaments dispensés après renouvellement ou ajustement de la prescription par le pharmacien correspondant.

En pratique pour le pharmacien :

- **Le patient peut désigner son pharmacien correspondant auprès de l'Assurance Maladie.** Cela peut être un pharmacien titulaire d'officine ou gérant d'une pharmacie mutualiste ou de secours minière. Après accord du patient, le pharmacien titulaire peut être suppléé dans cette fonction par un autre pharmacien de la même officine, notamment un pharmacien adjoint.
- **Le pharmacien correspondant peut renouveler périodiquement des traitements chroniques** et, si besoin, ajuster leur posologie. La durée totale de l'ensemble des renouvellements ne peut excéder 12 mois.
- **La prescription médicale doit comporter une mention autorisant le renouvellement** par le pharmacien correspondant de toute ou partie des traitements prescrits. Le cas échéant, une mention autorise un ajustement de posologie. Le pharmacien indique alors sur l'ordonnance les actions entreprises. Le Dossier Pharmaceutique et le Dossier médical partagé doivent intégrer ces données. Pour des motifs de santé publique, une liste de traitements non éligibles au dispositif pourra être fixée par un arrêté du ministre de la Santé.
- **Le pharmacien doit participer à la même structure d'exercice coordonné que le médecin traitant du patient**, à savoir une équipe de soins primaires, une maison de santé, une communauté professionnelle territoriale de santé ou encore un centre de santé. **Le médecin traitant du patient doit être informé de cette désignation** et, selon des modalités définies dans le projet de santé de la structure, des interventions du pharmacien.

ACTION PORTEE PAR L'URPS PHARMACIEN PAYS DE LA LOIRE

- **1ère phase promotionnelle** : l'URPS Pharmaciens et l'URPS médecins et les structures porteuses de l'exercice coordonné en région travailleront conjointement à la promotion du dispositif de pharmaciens correspondant en élaborant des outils de communication clair et pratiques pour les professionnels.

L'utilisation de l'outil co-écrit avec l'URML sert de base au lancement du dispositif. L'enjeu est d'apporter aux médecins généralistes des éléments clairs sur la mise en place du dispositif préalablement aux propositions faites par le pharmacien à leur patientèle. Différentes communications : PHARMAPRAT et newsletter ont été envoyées aux pharmaciens en présentation du dispositif.

Enfin, 100 pharmaciens ont répondu à un questionnaire envoyé par l'URPS débouchant à la mise en place de deux webinaires régionaux de présentation. Un premier COPIL a été mis en place le 13 juin 2023 ainsi qu'un premier groupe de travail « cas d'usage du pharmacien correspondant » le 29 septembre 2023.

- **2nd phase de test** en lien avec une ou plusieurs CPTS, MSP et/ou ESP-CLAP : pilotage par l'URPS pharmaciens.

Les territoires d'expérimentation seront à déterminer en étroite collaboration avec les structures porteuses Inter URPS, APMSL, ESP-CLAP et l'ARS. Un accent fort sera mis sur les zones fragiles sous-dotées. Le département vendéen a d'ores et déjà exprimé sa volonté de participer aux échanges sur le sujet via les CPTS du territoire.

Un groupe de travail réunissant les coordinateurs de CPTS, l'URML, l'ARS, l'Assurance Maladie et l'URPS pharmaciens aura lieu le 2 juillet prochain.

- **Dernière phase** : évaluation des territoires d'expérimentation sur la base d'indicateurs définis en comité de pilotage

4. Élaboration d'un support à destination des médecins généralistes

Conjointement avec l'URML, votre URPS Pharmaciens a engagé des démarches d'élaboration d'un support de communication à destination de l'ensemble des médecins généralistes de la région.

Ce document récapitule les missions exercées par le pharmacien d'officine : TROD angine, TROD cystite, pharmacien correspondant, vaccination, entretiens pharmaceutiques, etc.

L'objectif étant d'améliorer la connaissance des médecins sur ces dispositifs et ainsi fluidifier le parcours patient.

L'élaboration de cet outil a été décidée à la suite de deux réunions regroupant les Bureaux de l'Union Régionale des Médecins Libéraux et de l'URPS Pharmaciens.

Le [document](#) a été envoyé en juin 2024.



5. Soutien à la mise en place des entretiens pharmaceutiques conventionnés autour de la femme enceinte

Depuis le **7 novembre 2022**, les pharmaciens peuvent réaliser des entretiens avec toutes les femmes enceintes et quel que soit le stade de leur grossesse.

Afin de faciliter la réalisation de ces entretiens, l'URPS Pharmaciens a travaillé sur un document simple et pratique avec :

- des propositions de thématiques ;
- des questions déjà formulées ;
- des recommandations ;
- un modèle de mail récapitulatif à transmettre à la femme enceinte.

Le [guide](#) a été envoyé aux pharmaciens d'officine de la Région en mars 2024 et est téléchargeable sur le site de l'URPS.





6.

**DÉVELOPPER
LES SYSTÈMES
D'INFORMATION
ET L'INNOVATION**

1. Déploiement et développement des usages de la Messagerie Sécurisée de Santé

Les dernières négociations avec l'Assurance Maladie ont permis de renforcer le rôle du pharmacien dans l'équipe de soins primaires. Elles confortent l'évolution du métier vers l'accompagnement des patients.

Organisation de deux webinaires Ségur du numérique : 26 juin et 6 juillet 2023



2. Projet Innovant Article 51 en Inter-région Bretagne / Pays de la Loire : OCTAVE

Organisation Coordination Chirurgie Traitements Âgé Ville Établissements de santé

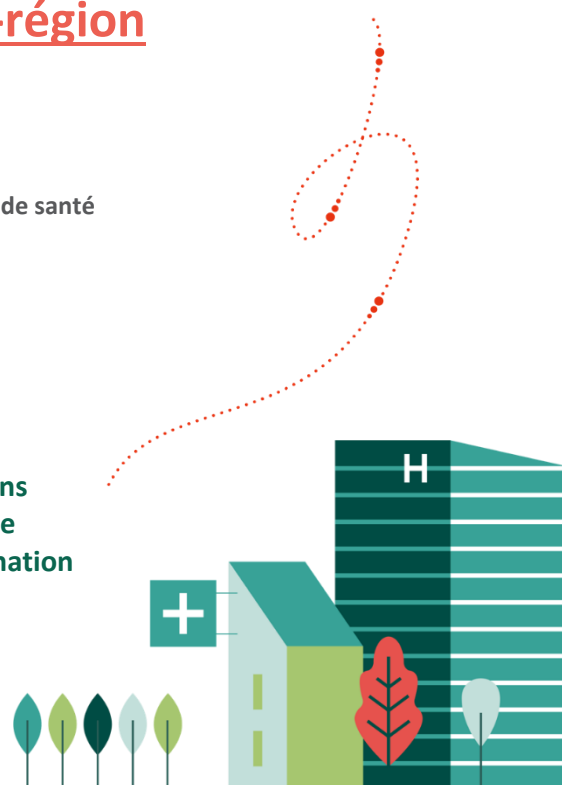
« Offrir au patient âgé une organisation, basée sur l'intelligence collective, innovante, et coordonnée pour l'efficacité de sa prise en charge médicamenteuse dans son parcours chirurgical ville - établissement de santé – ville ».

Devenue un enjeu majeur de santé publique, la iatrogénie médicamenteuse de la personne âgée est responsable d'environ 7 500 décès par an et d'au moins 3% des hospitalisations chez les patients de 65 ans et plus. La littérature nous montre que ces événements sont liés à un défaut d'anticipation et de coordination pour la plupart évitables.

Cette problématique nécessite un mode de résolution qui n'est pas unique. En effet, notre système de santé est un système complexe, qui doit se comprendre à l'aune de ses multiples domaines de rationalité qui sont hétérogènes les uns par rapport aux autres.

La classique vision hospitalo-centrée ne peut répondre seule à l'ensemble des problématiques complexes du parcours et garantir un service médical rendu efficient. **Le dépassement des dogmes, conjugué à une démarche décloisonnée et collective est apparu nécessaire afin de respecter cette complexité.**

Ainsi, les URPS Pharmaciens de Bretagne et Pays de la Loire, en association avec les autres URPS et des établissements de santé de plusieurs territoires, souhaitent proposer à leurs patients âgés, par une réflexion pluriprofessionnelle faisant appel à l'intelligence collective, **une organisation innovante de leur prise en charge médicamenteuse dans leur parcours chirurgical.**



Ce projet vise à offrir au patient, dans le respect de son libre choix :

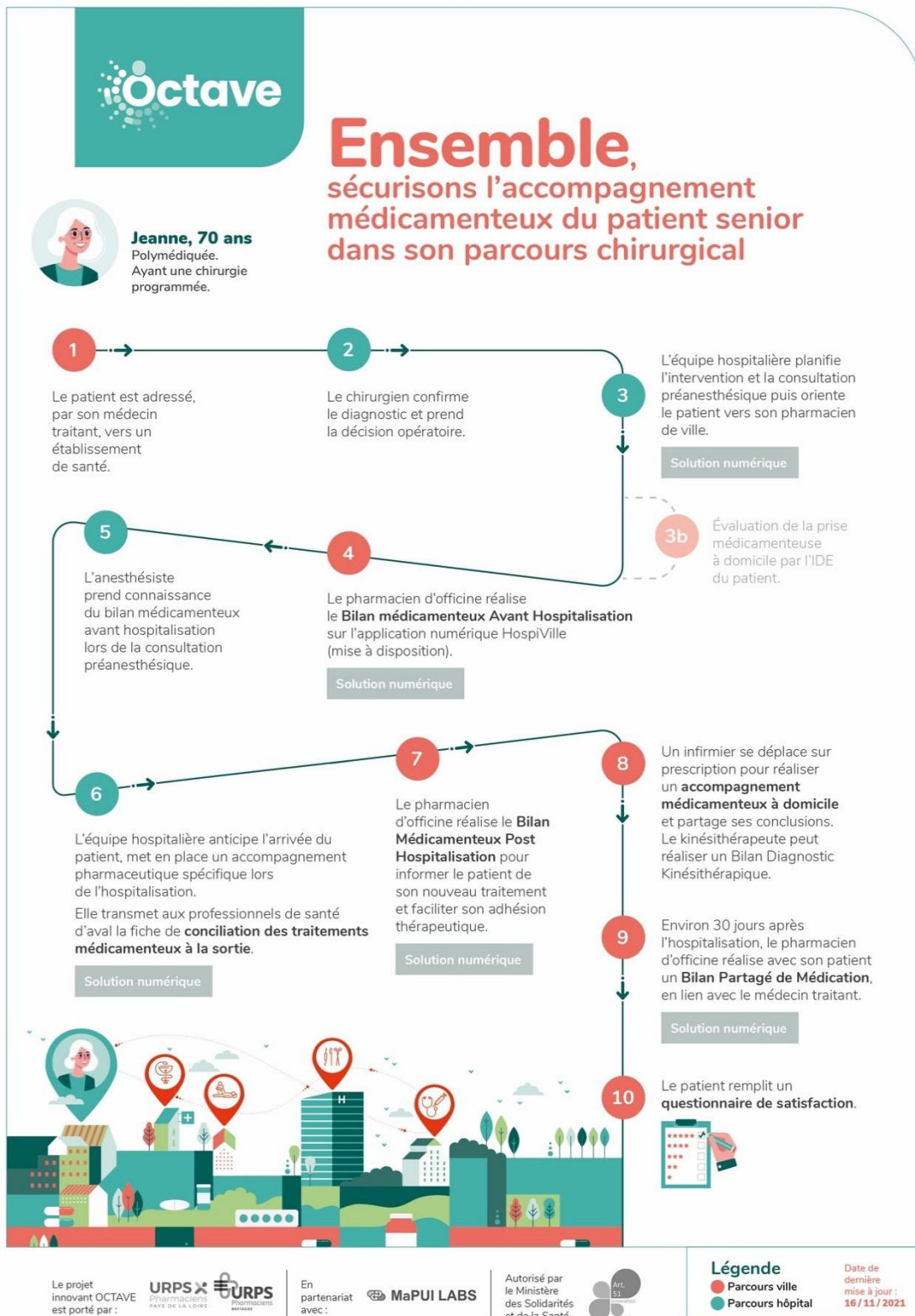
- La capacité de **contribuer activement à sa prise en charge** au sein d'un chemin clinique défini et connu de tous les acteurs et de **l'évaluer**.
- **D'accroître l'efficacité de sa prise en charge médicamenteuse**, en particulier l'aval et l'amont de l'hospitalisation.
- **D'accéder facilement aux informations liées à sa prise en charge** par l'utilisation à toutes les étapes de son parcours de l'outil numérique (DMP).
- De lui permettre **un accès aux soins plus rapide** en permettant de libérer du temps médical.
- De **valoriser son territoire de vie** et **d'améliorer l'attractivité médicale** de son bassin de vie.

Ce projet souhaite modifier **la représentation sociétale** et **l'image des acteurs de santé** par la coordination des acteurs en s'inscrivant dans les missions socles des CPTS, par l'amélioration des conditions d'exercice, par la proposition de nouveaux modes de rémunération souhaités par le rapport Aubert de janvier 2019, par le recours à l'outil numérique associé au DMP à chaque étape du parcours et par **le respect des compétences singulières** grâce à l'intelligence collective des acteurs.

L'objet de cette expérimentation est **d'étudier une organisation coordonnée, adaptée au territoire**, qui repose sur **l'anticipation et l'organisation de la prise en charge médicamenteuse** du patient à la fois en amont et en aval de sa chirurgie. Les différents types de coordination de ce nouveau parcours chirurgical ville-établissement de santé, **seront évalués dans l'intérêt du patient** et au regard de l'efficacité du système de santé.



Cette organisation innovante prévoit, à titre dérogatoire du droit commun, la création d'un **nouveau mode de rémunération de la prise en charge partagée et de sa coordination.**



En vue d'assurer la mise en œuvre de cette expérimentation, l'association OCTAVE a été créée.

Elle est composée de :

- **Dr Alain GUILLEMINOT**, co-président
- **Dr Luc MOUGIN**, co-président
- **Dr Denis MACÉ**, trésorier
- **Dr Frédéric MOAL**, trésorier adjoint
- **Dr Hedwige BRAULT**, secrétaire
- **Dr Benoît HUE**, secrétaire adjoint
- **Dr Joëlle DEGUILLAUME**, membre d'honneur

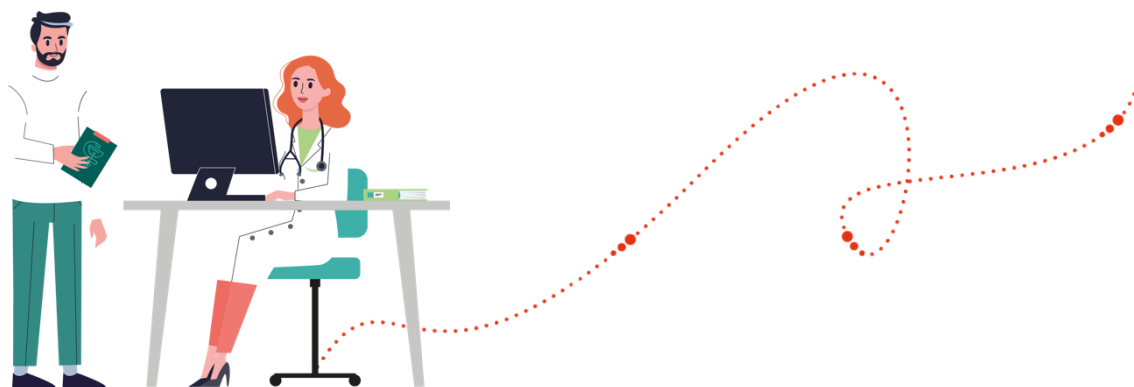
L'équipe projet est quant à elle composée de :

- **Sandy LAVIE**, chargée de projet – Association OCTAVE
- **Sybillie LE BOURJOIS**, chargée de mission – URPS Pharmaciens de Bretagne
- **Anne-Claire OGER**, coordinatrice projets – URPS Pharmaciens des Pays de La Loire
- **Dr Axel CARDE**, directeur général – MaPui Labs

La rémunération des expérimentateurs se décompose de la façon suivante :

- Une part fixe, avec :
 - **Une composante ville fixée à 100€** répartie de la manière suivante : **60€** pour le pharmacien d'officine, **40€** pour l'Infirmier diplômé d'État (jusqu'en janvier 2022).
 - **Une composante hospitalière fixée à 100€.**
 - **Une composante système d'information et coordination des acteurs fixée à 50€.**
- Une part variable : **basée sur la performance du programme**, elle pourra être versée en sus de ce nouveau forfait à tous les professionnels de santé associés au parcours OCTAVE (médecins, pharmaciens d'officine, hôpital, infirmiers, kinés). **Cette part variable sera calculée annuellement à partir d'indicateurs fixés au préalable.**

Ce projet Article 51 est prolongé jusqu'au 30 juillet 2024. Durant cette période, le ministère de la Santé et la CNAM informeront les porteurs des suites du projet.



3. Repérage des fragilités en interprofessionnalité

La région des Pays de la Loire compte 902 000 personnes de plus de 60 ans (+30% d'ici 2025). Le nombre des pathologies chroniques et des personnes dépendantes augmente. Vieillir en bonne santé est l'un des enjeux majeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie.

ICOPE C'EST QUOI ?

Ce programme de santé publique consiste à **favoriser une approche intégrée de la santé** qui prend en compte les capacités de la personne, les pathologies associées, l'environnement et le mode de vie. L'objectif est de **développer un plan de soins centré sur la personne**, en considérant ses souhaits et ses aspirations. L'accent est mis sur le fait que l'usager est **acteur de la prise en charge et du suivi**.

Concrètement, le programme ICOPE doit permettre au plus grand nombre de vieillir en bonne santé. Pour y parvenir, l'OMS propose de **suivre l'évolution des capacités intrinsèques** qui sont l'ensemble des capacités physiques et mentales d'un individu recouvrant 6 domaines : **mobilité, cognition, nutrition, état psychologique, vision, audition**.



Le programme se décline en 5 étapes dites « Steps » :

- **Step 1** : dépistage.
- **Step 2** : évaluation.
- **Step 3** : plan de soin personnalisé.
- **Step 4** : fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention.
- **Step 5** : implication des collectivités et soutien aux aidants.

ICOPE Pays de la Loire, c'est quoi ?

Le projet ICOPE Pays de la Loire porte sur les **deux premières étapes** : le dépistage et l'évaluation.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- **L'amélioration de la précocité du diagnostic et de la prise en soin** du déclin des capacités fonctionnelles.
- **Le renforcement des capacités** des séniors à entretenir eux-mêmes leurs capacités fonctionnelles.

Le projet ICOPE Pays de la Loire est une expérimentation régionale avec un portage national sur **3 ans**.

Les objectifs sont fixés par le cahier des charges de l'expérimentation, publié en décembre 2021. Ils sont de 210 professionnels de santé libéraux formés et 13 555 inclusions en 3 ans.

- 60% des 13 555 inclusions doivent être réalisées par les professionnels de santé libéraux soit 8 133 inclusions sur les 3 années d'expérimentation ;
- 40% doivent être réalisées par les acteurs de l'amont et l'autotest soit 5 422 inclusions sur les 3 années d'expérimentation

Quelques chiffres pour 2023

- 219 professionnels de santé se sont formés à ICOPE Pays de la Loire (210 prévus), dont **64** pharmaciens.
- 150 acteurs du médico-social se sont également formés au dispositif ICOPE Pays de la Loire.
- Les premières inclusions ont eu lieu à partir de la fin janvier 2023. Sur l'année 2023, 950 inclusions ont été réalisées par les professionnels de santé libéraux et 250 Steps 2.





7.

PERSPECTIVES

2024 - 2026

Depuis 2024 et pour les 3 années à venir, diverses thématiques et expérimentations seront menées par l'URPS Pharmaciens (liste non exhaustive) :

En pluriprofessionnalité :
thématique Handicap et numérique en santé

Déploiement **national de PHARMAPRAT**, soutien à **l'écoresponsabilité et à la santé environnementale**

Déploiement d'expérimentations
autour de la **prise en charge des addictions, santé de la femme, ...**

Et bien d'autres sujets concrets et au service de votre profession !



